

Berne, le 1er novembre 1946.

Monsieur E. N o b e , Conseiller fédéral,
Chef du Département des Finances et des Douanes,
B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 octobre concernant la nomination des délégués suisses que nous avons chargés de suivre les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous considérez comme une erreur que notre délégation ait été composée exclusivement de diplomates de carrière et vous critiquez le fait qu'il ne s'y trouve aucun socialiste qui aurait des relations avec des personnalités socialistes d'autres pays qui assistent à l'Assemblée.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à différentes reprises au sein du Conseil fédéral, j'estime que le parti socialiste aussi bien que tout autre parti doit être associé à notre politique extérieure et qu'il doit être représenté dans les commissions et éventuellement dans les délégations d'ordre politique qui doivent participer à des négociations internationales. En revanche, lorsqu'il s'agit d'une activité diplomatique qui doit être exercée par le Département politique, celui-ci, qui est responsable de l'exécution des décisions du Conseil fédéral, doit s'adresser normalement à des diplomates de carrière, qui sont les personnes les plus qualifiées, du point de vue technique, pour réaliser le but à atteindre. La couleur politique des intéressés, pour autant qu'ils en aient une, est indifférente. Ce qu'on leur demande, c'est de suivre fidèlement et strictement les instructions qui leur sont



83

données par le chef du Département. Ce serait une grave erreur de principe de composer une délégation en faisant intervenir comme élément essentiel l'appartenance politique des délégués. Tous les partis pourraient prétendre à être représentés dans une délégation, ce qui conduirait à des situations inextricables. La politique extérieure, de par sa nature, doit être soustraite à la politique de parti et doit se faire de gouvernement à gouvernement. Lorsqu'il s'agit d'une réunion internationale comme l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tient actuellement à New-York, nos délégués n'ont aucun rôle politique à jouer. Ils doivent, d'une part, renseigner le Département, d'autre part et surtout, être à la disposition du Secrétaire général pour les questions auxquelles la Suisse est intéressée (adhésion à la Cour internationale de justice, installation de services des Nations Unies à Genève). Si la Suisse était membre des Nations Unies et devait être représentée officiellement à l'Assemblée générale, comme elle l'a été à la dernière Assemblée générale de la Société des Nations, le problème prendrait un tout autre aspect et j'admets que, dans cette éventualité, la délégation aurait un caractère politique et devrait être composée différemment.

J'espère que ces quelques explications vous convaincront que je n'avais pas de motif de faire au Conseil fédéral d'autres propositions que celles qui ont été adoptées. Si vous le désirez, je suis naturellement prêt à soumettre au Conseil fédéral la question qui fait l'objet de votre lettre du 26 octobre.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.